

- [Accueil](#)
- [Qui sommes-nous ?](#)
- [Comment ça marche ?](#)
- [Espace pro](#)

Signaler un problème à la répression des fraudes en toute transparence avec l'entreprise !
Comment ça marche ?

Vous avez rencontré un problème avec une entreprise ?
Faites un signalement avec SignalConso.
L'entreprise est prévenue et peut intervenir.
La répression des fraudes intervient si c'est nécessaire.

Un signalement ne constitue pas une saisine formelle de la DGCCRF au sens de l'article L. 112-8 du code des relations entre le public et l'administration.
Notre plateforme ne propose pas de suivi personnalisé de votre dossier.

Quel problème avez-vous rencontré ?



- Café / Restaurant
bar, cafeteria, food truck...
- Achat / Magasin
Supermarché, boulangerie, magasin de jouet...
- Services aux particuliers
Coiffeur, pressing, esthéticienne, aide à la personne...
- Téléphonie / Eau-Gaz-Electricité
Forfait téléphone, fournisseur d'accès, contrat gaz...
- Banque / Assurance / Mutuelle
Crédit, assurance
- Intoxication alimentaire
Vous avez été malade (vomissement, diarrhée, maux de ventre) après avoir consommé un aliment.
- Achat sur internet
Vous avez passé commande sur internet, votre problème concerne un site web
- Travaux / Rénovation
Dépannage, plombier, couvreur, pose de panneaux...
- Voyage / Loisirs
Voyage organisé, camping, concert, sport, billets d'avion, taxi

- [Un service proposé par la DGCCRF](#)



- [Suivi d'audience et vie privée](#)
- [Conditions générales d'utilisation](#)
- [Vous êtes un professionnel ?](#)
- [Espace DGCCRF](#)
- [Statistiques](#)
- [Blog](#)
- [Contact](#)